



Numéro de l'acte	2020-116-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.8.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

QUESTION N°2020-116

ENVIRONNEMENT : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – Autorisation d'exploiter un entrepôt logistique par la Société BRASSERIE DE SAINT OMER – Avis du Conseil Municipal

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 juin 2020 portant à consultation du public une demande d'exploitation d'un entrepôt logistique par la Société BRASSERIE DE SAINT OMER

Dans le cadre des procédures d'utilité publique, la demande présentée par la Société BRASSERIE DE SAINT OMER, dont le siège social est situé 9 rue Edouard Devaux BP 190 à SAINT-OMER, est soumise au régime de l'enregistrement en vue d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune d'ARQUES.

Cette activité relève de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Dans le cadre de ces dernières, cette demande doit faire l'objet d'un avis du Conseil Municipal.

La consultation se déroule pendant une période d'un mois, du 29 juin 2020 au 29 juillet 2020 inclus. Le dossier est mis à la disposition du public à la mairie d'ARQUES, lieu d'implantation du site, aux jours et heures d'ouverture du public.

L'activité de la BRASSERIE DE SAINT OMER est la production et le conditionnement de bière avec une spécialisation sur le segment des marques distributeurs et marques premiers prix, dont les volumes produits en font l'un des principaux intervenants sur ce segment de marché. Elle exporte environ 40% de ses volumes essentiellement sur le marché européen. Afin de faire face à une augmentation de production des brasseries, la société BRASSERIE DE SAINT OMER souhaite construire un entrepôt logistique.

Le projet consiste en la création d'un entrepôt logistique de 14 750 m² sur une unité foncière de 3,2 hectares située rue Nicolas Condorcet, Parc d'activités de la Porte Multimodale de l'Aa à ARQUES. Cet entrepôt comprendra 5 cellules de 2 950 m² destinées au stockage de produits combustibles relevant de la rubrique ICPE n° 1510.

Les produits stockés dans cet entrepôt seront :

- des produits finis de type bières en bouteilles,
- des produits finis de types bières en boîte métallique,
- des palettes de matériaux de conditionnement : bouteilles vides, boîtes métalliques vides, capsules métalliques, barquettes en carton, film plastique.

Toutefois, la société BRASSERIE DE SAINT OMER est susceptible de stocker d'autres produits de nature combustible « non dangereux » entrant dans le champ d'application de la rubrique n°1510.

Le contenu du dossier n'appelle pas d'observation particulière de la part de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'exploiter un entrepôt logistique par la Société BRASSERIE DE SAINT OMER sur le territoire de la Commune d'ARQUES.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 29 juillet 2020



Le Maire,

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020**

Affiché le 30 Juillet 2020

L'An Deux Mille Vingt le vingt neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 juillet 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 20 présents jusqu'à la question 2020-78 incluse et 21 présents à partir de la question 2020-79
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 9 absents excusés avec pouvoir jusqu'à la question 2020-78 incluse et 8 à partir de la question 2020-79

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Catherine LAMOOT

Corinne REANT ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS jusqu'à la question 2020-78 incluse

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.